

Université Badji Mokhtar-Annaba

Faculté des Sciences de la

Terre

Département d'aménagement

Master 1 AMUR

Matière VRD

La voirie

Mme Amina MELLAKH-ABBASSI

2024-2025

La voirie

- La voirie urbaine fait référence à l'ensemble des infrastructures et aménagements dédiés à la circulation, au stationnement et à l'usage des espaces publics dans les zones urbaines; et de leurs dépendances.
- Elle inclut les routes, trottoirs, pistes cyclables, places, parkings, ronds-points, et autres installations qui permettent la mobilité et l'organisation des flux de piétons, de véhicules, et de transports en commun.

Les éléments de la voirie

- **Les chaussées** : Elles sont conçues pour permettre la circulation des véhicules motorisés. Leur largeur, revêtement, et marquage varient en fonction de leur usage (routes principales, secondaires, zones résidentielles, etc.)..
- **Les trottoirs** : Espaces dédiés aux piétons, souvent séparés des chaussées par un bord ou une barrière pour assurer leur sécurité.
- **La signalisation routière** : Elle inclut les panneaux, marquages au sol, feux de circulation et autres dispositifs pour guider et sécuriser les usagers.

Les éléments de la voirie

- Aménagements pour les transports en commun
- Espaces verts et mobiliers urbains
- **Gestion des flux et sécurité** : La voirie urbaine inclut des mesures pour gérer les intersections, les carrefours et les zones à risques (passages piétons, ralentisseurs, etc.).
- **Accessibilité** : Des aménagements pour les personnes à mobilité réduite (PMR), comme des rampes, des bandes podotactiles, et des feux sonores, sont souvent intégrés.

Catégories des voies

Selon la fonction, l'usage et la localisation

Selon la fonction

- a) Voies de transit : Destinées à assurer un trafic rapide et continu entre différents points d'une agglomération ou entre villes. Exemples : autoroutes, boulevards périphériques, voies rapides.
- b) Voies principales : Relient des zones importantes au sein d'une ville (quartiers, zones d'activités, centres). Exemples : grandes avenues, boulevards, routes départementales en zone urbaine.
- c) Voies secondaires : Servent principalement les déplacements internes d'un quartier ou d'une zone résidentielle. Exemples : rues locales, ruelles.
- d) Voies de desserte : Permettent l'accès direct aux habitations, commerces, ou services. Exemples : impasses, allées privées, voies de service.

Selon l'usage

- a) Voies réservées aux véhicules motorisés : Exclusivement dédiées aux voitures, motos, camions, etc.
- b) Voies mixtes : Accueillent plusieurs types d'utilisateurs (piétons, vélos, voitures) sans séparation physique.
- c) Voies cyclables : Aménagements dédiés ou partagés avec des cyclistes.
- d) Voies piétonnes : Réservées aux piétons pour favoriser les déplacements à pied.
- e) Voies dédiées aux transports en commun : Réservées aux bus, tramways ou autres moyens de transport collectif.

Selon la localisation

- a) Voies urbaines : Situées dans les zones densément peuplées. Exemples : rues, avenues, boulevards.
- b) Voies périurbaines : Se trouvent en périphérie des agglomérations, souvent de transition entre le rural et l'urbain. Exemples : Chemins de Wilayas, proches des villes.
- c) Voies rurales : Se situent en dehors des zones urbanisées, souvent à faible trafic. Exemples : chemins de campagne, routes nationales traversant des zones peu denses.